

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention : Sciences du vivant

Université de Strasbourg
4 RUE BLAISE PASCAL
67081 STRASBOURG

En bref

Composante

Faculté des Sciences de la Vie

Contacts

Jacky De Montigny

28 Rue Goethe

67083 Strasbourg Cedex

Tél. 0368852023

montigny@unistra.fr

Faculté des Sciences de la Vie

28 rue Goethe

67083 STRASBOURG

Tél. 03 68 85 18 72/73

Formation initiale : Oui

Formation continue : Oui

Formation en alternance : Non

Formation à distance : Aucune

Stage : Obligatoire, Initiation
pédagogique

Stage à l'étranger : Aucun

Présentation et objectifs

La Licence Sciences, Technologies, Santé Mention Sciences de la Vie est une formation pluridisciplinaire qui apporte les connaissances, les concepts et les méthodes d'études nécessaires pour aborder les grands domaines de la biologie aux différentes échelles du monde vivant.

A l'issue de la formation, l'étudiant possède des connaissances fondamentales solides en biologie, complété par des connaissances techniques et méthodologiques acquises lors des enseignements pratiques.

La Licence Sciences mention Sciences de la Vie est constituée de 6 semestres pour un total de 180 ECTS.

Les enseignements visent plus particulièrement à former les étudiants dans les différents secteurs disciplinaires des sciences de la vie et de la géologie. À l'issue de la formation, l'étudiant aura acquis de très bonnes connaissances dans ces domaines et montrera de bonnes aptitudes d'analyse et de synthèse. Les connaissances et compétences acquises durant la formation permettront aux diplômés de poursuivre leur cursus en Master mention Sciences du Vivant, Enseigner les SVT pour compléter leur formation et préparer les concours de recrutement des enseignants de l'enseignement secondaire (CAPES et Agrégation).

Savoir-faire et compétences

Au-delà de la formation théorique disciplinaire en biologie, le cursus Licence offre à l'étudiant l'acquisition de compétences selon 4 axes :

- Mettre en oeuvre des techniques de laboratoire utilisées en biologie.
- Comprendre une démarche scientifique et expérimentale visant à répondre à une question scientifique concrète.
- Acquérir un esprit critique, être capable d'analyser des résultats d'expériences, et les intégrer dans une démarche expérimentale.
- Des compétences de communication orale et écrite nécessaires à la réussite des concours sont particulièrement développées.

Conditions d'accès et pré-requis

Entrée en L1 : un baccalauréat à dominante scientifique est fortement conseillé. Admission via l'application Admission Post Bac (APB) ou par demande d'admission préalable (DAP).

Les demandes d'entrée directe en deuxième année de Licence ou en troisième année de Licence sont examinées par la commission pédagogique de la Licence Sciences - Mention Sciences de la Vie.

Entrée en L2 : Accès sur dossier pour des étudiants ayant validé l'année L1 d'une autre mention Licence, ou une première année post-bac à dominante biologique.

Entrée en L3 : Accès sur dossier pour :

- des étudiants titulaires d'un BTS ou d'un DUT à dominante biologique.
- des étudiants ayant suivi des classes préparatoires CPGE (BCPST et TB)

Poursuites d'études

Ce parcours prépare au Master Sciences de la Vie, parcours enseigner les SVT. Il permet éventuellement une entrée dans des Masters du domaine de la biologie et de l'environnement.



Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention : Sciences du vivant

Université de Strasbourg
4 RUE BLAISE PASCAL
67081 STRASBOURG

Contrôle des connaissances

Les évaluations des connaissances et compétences reposent sur une évaluation continue intégrale. Cela signifie des évaluations multiples et diversifiées réparties tout au long des semestres et pour l'ensemble des enseignements.

Insertion professionnelle

Les diplômés seront amenés en cas de réussite aux concours du Capes ou de l'Agrégation à exercer la profession de professeur de SVT en collège ou lycée. Ils peuvent éventuellement après d'autres concours de la fonction publique, accéder à des postes dans les collectivités territoriales, parcs naturels, structures muséales, associations, fondations et agences publiques ou privées ayant pour vocation la communication scientifique.